

Service management des  
recrutements et carrières

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant établissement de la liste VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
d'aptitude au grade de VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles  
Technicien territorial L.522-24 et L.522-26,  
au titre de l'année 2024

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions  
statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la  
catégorie B de la fonction publique territoriale

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut  
particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU la délibération en date du 12 mars 2021 portant adoption des lignes  
directrices de gestion du service départemental d'incendie et de secours du  
Tarn,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien  
par voie de promotion interne en application des dispositions réglementaires susvisées :

n° 1 – BEZIAT Laurent, 1ère inscription

**Article 2** : Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire  
l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises, sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son  
intention d'être maintenu sur ladite liste.

**Article 3** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du SDIS81 et  
transmis au président du centre de gestion du Tarn.

A Albi le : 29 décembre 2023

Le président du conseil d'administration  
du SDIS



Michel BENOIT

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à  
compter de sa date de notification ou de publication.*

*Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV – BP 7007 - 31068  
TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :  
<http://www.telerecours.fr>*